Le Mans (72). « il me tapait avec un fil électrique » raconte la fillette de 8 ans . L'avocat de la défense met en garde contre « notre regard d'Occidentaux, sur le fonctionnement de familles venues d'ailleurs »

24/03/2023 à 13h10



Un homme a été condamné pour violences envers une enfant qui vivait sous son toit, entre 2019 et 2022, au Mans (Sarthe). La petite fille est aujourd'hui placée. L'homme écope de cinq mois de prison avec sursis.

« **J'ai peur, je veux changer de famille.** » C'est ce que dit une petite fille de 8 ans à sa maîtresse d'école, en septembre 2022 au Mans (Sarthe). L'enseignante alerte les services départementaux de protection de l'enfance. La fillette explique qu'elle est battue avec « **un fil électrique** ».

(…)

Pour la procureure de la République, aucun doute : « **Elle a**

été frappée à plusieurs reprises. » Une peine de sept mois de prison avec sursis est requise. En défense, M[e] Braber plaide « **le choc des cultures** » et met en garde contre « **notre regard d'Occidentaux, sur le fonctionnement de familles venues d'ailleurs** ». Son client a d'ailleurs accueilli plusieurs enfants mahorais chez lui, « **parce qu'il est le seul à en avoir les moyens** ».

www.ouest-france.fr